

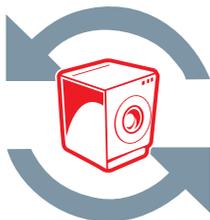


Les 4 grandes familles de Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques



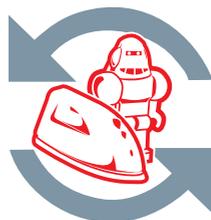
Gros Électroménager Froid :

réfrigérateur, congélateur. Ces appareils forment une catégorie spécifique en raison des composants particuliers dont ils sont constitués et qui nécessitent un traitement adapté.



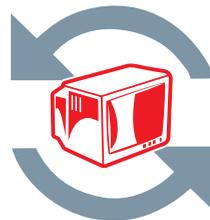
Gros Électroménager Hors Froid :

lave-vaisselle, cuisinière, four, four à micro-ondes, plaques de cuisson, sèche-linge, machine à laver, radiateur électrique, système de climatisation.



Petits Appareils en Mélange :

cette catégorie regroupe tous les petits appareils comportant des composants électriques ou électroniques. Ce sont les appareils que nous utilisons dans nos loisirs (radio, baladeur, jouet d'enfant, caméscope, appareil photo, montre, chronomètre...), pour bricoler ou jardiner (perceuse, visseuse-dévisseuse, scie électrique, coupe-haie, tondeuse électrique...), pour cuisiner (mixeur, robot ménager, appareil à raclette...), se faire propre et remplir les tâches ménagères (brosse à dents électrique, rasoir électrique, sèche-cheveux, fer à repasser, aspirateur...), pour communiquer et travailler (unité centrale d'ordinateur, ordinateur portable, imprimante, photocopieuse, fax, téléphone...). La liste est longue !



Écrans et Moniteurs :

écrans de télévision et écrans d'ordinateur qu'ils soient cathodiques ou plats.



ERP, la solution européenne pour les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
www.erp-recycling.org



ERP France

Valorisation des Déchets d'Équipements
Électriques et Électroniques - DEEE



Les trois solutions pour se séparer d'un DEEE

En faire don à une association

- ▶ Mon appareil électrique ou électronique fonctionne encore mais je souhaite m'en débarrasser.

Mon appareil électrique et électronique ne fonctionne plus à cause de la défaillance d'un de ses composants, de plus ce produit ne m'est plus d'aucune utilité.

Le rendre au magasin lors de l'achat d'un appareil neuf

- ▶ Mon appareil électrique ou électronique ne fonctionne plus ou le coût de sa séparation est prohibitif. Je désire le remplacer.

Mon ancien appareil peut m'être repris selon le principe du "1 pour 1". En effet, la réglementation impose aux distributeurs, aux vendeurs d'Equipements Electriques et Electroniques, de reprendre l'ancien appareil en échange de l'achat d'un produit équivalent.

Le déposer dans un point de collecte mis à disposition par votre collectivité.

- ▶ Mon appareil électrique ou électronique ne fonctionne plus du tout et je n'en ai vraiment plus besoin. Il sera stocké dans des conditions répondant aux normes de sécurité en vigueur en attendant d'être envoyé vers la filière de retraitement.

Pour toute information : www.erp-recycling.org



ERP France
Valorisation des Déchets d'Equipements
Electriques et Electroniques - DEEE